

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 30 juin 2021 une enquête publique unique est ouverte **du jeudi 22 juillet 2021 au vendredi 20 août 2021** concernant la demande présentée par la commune de CREPY-EN-VALOIS concernant le renouvellement de l'arrêté d'autorisation du système d'assainissement de CREPY-EN-VALOIS.

Cette enquête est préalable à l'obtention de la décision administrative suivante :

- Demande d'autorisation environnementale, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et suivants du code de l'environnement.

La préfète de l'Oise est chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats. À l'issue de l'enquête publique, les autorités compétentes pour prendre la décision administrative précitée est la Préfète de l'Oise, sur propositions du directeur départemental des Territoires de l'Oise.

Le projet envisagé consiste au renouvellement de l'arrêté préfectoral d'exploitation de la station de Crépy-en-Valois.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public dans les mairies des communes de CREPY-EN-VALOIS et de ROUVILLE et sur les sites internet de CREPY-EN-VALOIS (<http://www.crepyenvalois.fr>), de ROUVILLE (<http://www.rouville60.fr>) et de la préfecture de l'Oise **pendant 30 jours consécutifs du 22 juillet au 20 août inclus.**

Par décision N°E21000095/80 du 17/06/2021, Madame la Présidente du tribunal administratif d'Amiens a désigné :

- Monsieur Jackie TRANCART, en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations du public en mairie durant les permanences tenues aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

Communes	Dates	Heures de permanence
CREPY-EN-VALOIS	jeudi 22 juillet 2021	De 09h00 à 11h30
ROUVILLE	samedi 31 juillet 2021	De 09h00 à 11h30
CREPY-EN-VALOIS	jeudi 05 août 2021	De 13h30 à 16h00
ROUVILLE	mercredi 18 août 2021	De 14h00 à 16h30

Le public pourra aussi transmettre ses observations, ses propositions ou contre-propositions par écrit ou par mail directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Commune de CREPY-EN-VALOIS 2, Avenue Général LECLERC 60800 CREPY-EN-VALOIS- Commissaire-enquêteur -Monsieur Jackie TRANCART

Renouvellement de l'arrêté préfectoral d'exploitation de la station de CREPY-EN-VALOIS

Adresse mail: enquestationepuration@crepyenvalois.fr

Conformément à l'article R 123-21 du code de l'environnement une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et consultables sur le site internet de la préfecture pendant la même durée.

M. Bruno FORTIER,
Maire de CREPY-EN-VALOIS